



TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE : Cadre général d'action pour parvenir à l'égalité des sexes et pour renforcer le pouvoir des femmes : une vue d'ensemble	1
Introduction	1
1.1 Le cadre : Beijing, 10 ans après	1
1.2 Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et leurs répercussions sur l'Afrique.....	2
1.3 Le cadre économique de l'évolution de la situation des femmes et les effets de la mondialisation	2
1.4 Du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (PA-CIPD) au Sommet mondial pour le développement durable	3
1.5 Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.....	3
1.6 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et évolution de la situation des femmes	4
 DEUXIÈME PARTIE : Mesure des progrès accomplis dans la mise en œuvre des domaines critiques du programme d'action de Beijing ainsi que des recommandations du document final	 4
 Les femmes et l'économie	
2.1 Les femmes et la pauvreté.....	4
2.2 Perspectives sexospécifiques et documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté au niveau national.....	5
2.3 Prise en compte de la distinction homme-femme dans les budgets nationaux	5
2.4 Programmes de microcrédits destinés aux femmes.....	6
2.5 Accès des femmes à la terre	7
2.6 Part des femmes dans l'emploi rémunéré et participation au monde du travail	7
 Éducation et formation	
2.7 Efforts visant à assurer l'éducation de base pour tous.....	8
2.8 Nécessité de mettre fin aux disparités entre les sexes au niveau secondaire	8
2.9 Réduction des disparités entre les garçons et les filles dans l'enseignement supérieur.....	9
2.10 Éradication de l'analphabétisme chez les femmes.....	10
2.11 Réduction des disparités entre les garçons et les filles dans les domaines scientifique et technique	10
 Santé développement	
2.12 La détérioration de la situation sanitaire	10
2.13 Importance de la santé en matière de procréation	11
2.14 Solution aux problèmes des taux de mortalité infantile et enfantine	12
2.15 Faire face à l'incidence du VIH/sida chez les femmes	12

Gouvernance et démocratisation

2.16 Partage du pouvoir au niveau national	13
2.17 Les femmes à des postes de responsabilité	13
2.18 Les femmes et le pouvoir judiciaire	14
2.19 Le rôle grandissant des ONG dans la gouvernance.....	14

Droits des femmes

2.20 Mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.....	15
2.21 La violence à l'égard des femmes	16
2.22 Les femmes et les conflits armés.....	17

Les femmes et les médias

2.23 Accès des femmes aux technologies de l'information	18
2.24 Portrait des femmes dans les médias.....	18
2.25 Utilisation des médias pour faire avancer la cause des femmes	19

Les femmes et l'environnement

2.26 Les effets de la dégradation de l'environnement sur les femmes	20
2.27 Participation des femmes à la formulation des politiques pour un meilleur environnement.....	20

La petite fille

2.28 Protection des droits de la petite fille	21
---	----

TROISIÈME PARTIE : Mécanismes

PREMIÈRE PARTIE : CADRE GÉNÉRAL D'ACTION POUR PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET POUR RENFORCER LE POUVOIR DES FEMMES : UNE VUE D'ENSEMBLE

INTRODUCTION

Le présent rapport est un résumé des données et des informations contenues dans les rapports nationaux soumis, par les États africains membres, au Centre africain pour le genre et le développement (CAGED) de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Cette initiative a pour objectif principal de présenter les résultats obtenus par les pays membres ainsi que les problèmes qui se posent à eux dans les efforts qu'ils déploient pour mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing. A cet effet, le rapport s'articule autour des quatre parties suivantes : outre la présente introduction et le chapitre consacré au cadre général du rapport, la deuxième partie expose les données sur 11 domaines critiques, qui montrent que, malgré les progrès accomplis, les femmes africaines restent toujours confrontées à des problèmes insurmontables, qui ont notamment trait à la pauvreté, au manque d'accès à des ressources productives, et aussi à l'éducation, à la santé et à l'emploi. La troisième partie porte sur le domaine critique des mécanismes institutionnels destinés à promouvoir la femme et montre que, malgré le rôle important qu'elles jouent dans l'intégration d'un souci d'égalité entre les sexes, ces structures ne disposent pas des moyens humains et financiers requis pour la mise en œuvre effective du Programme d'action de Beijing. Pour conclure, la quatrième partie fait le résumé des résultats obtenus et des obstacles rencontrés, avant de réitérer les mesures que les gouvernements doivent mettre en œuvre pour parvenir à l'égalité entre les sexes, compte tenu de la nécessité d'un engagement politique au niveau le plus élevé, du respect des principes de responsabilité en l'absence de mise en œuvre et d'une action urgente pour résoudre le problème des inégalités entre les sexes, dans une perspective élargie où la question fondamentale de l'égalité et du pouvoir au sein des sociétés sera examinée.

1.1 Le cadre :Beijing, 10 ans après

En 1995, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies (ONU) se sont réunis à Beijing, pour renforcer la dynamique qui a vu le jour à Mexico il y a de cela une vingtaine d'années, donner une nouvelle impulsion au programme sur le genre et mettre l'accent sur le lien indissociable entre l'égalité entre les sexes, le renforcement du pouvoir des femmes et le développement durable. Dix ans après cette conférence historique, au cours de laquelle le Programme d'action de Beijing a été adopté, l'Afrique se joindra au reste du monde pour passer en revue la décennie. Dans ce cadre, suite au mandat qui lui a été donné par l'Assemblée générale des Nations Unies et sous les auspices du Comité femmes et développement (CFD), la CEA est censée faciliter et coordonner l'évaluation de la mise en œuvre de ce programme d'action. Le processus se déroulera à trois niveaux : 1) au niveau national, les pays ont rédigé leurs rapports nationaux, en se fondant sur le questionnaire élaboré par la Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'ONU; 2) le CAGED a organisé cinq réunions sous-régionales selon le calendrier suivant :en Afrique de l'Est, du 2 au 4 juin 2004, à Kigali; en Afrique centrale, du 19 au 21 avril 2004 à Brazzaville; en Afrique du Nord, du 14 au 16 avril 2004, à Tanger (Maroc); en Afrique australe, du 26 au 29 avril 2004, à Lusaka et en Afrique de l'Ouest, du 13 au 15 avril 2004, à Abuja; et 3) au niveau régional, la CEA s'apprête à organiser la

septième conférence régionale africaine sur les femmes (Beijing + 10). Enfin, les conclusions de cette conférence seront présentées, par l'intermédiaire de la Division de la promotion de la femme, à la Commission de la condition de la femme.

1.2

marchandises de part et d'autre des frontières. Les négociations menées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) constituent un élément important de la mondialisation. Elles comportent des implications sexospécifiques précises qui n'ont pas été prises en compte par les États parties. Par exemple, la suppression des subventions à la production agricole et alimentaire a eu des répercussions profondes sur les femmes africaines, d'autant plus que les pays industrialisés continuent d'allouer toute une gamme de subventions, ce qui a de graves conséquences sur la compétitivité notamment. Ainsi donc, malgré quelques îlots de progrès qui feront par la suite l'objet d'un examen, le contexte du développement n'a pas été très favorable pour les Africaines depuis Beijing.

1.4 Du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (PA-CIPD) au Sommet mondial pour le développement durable

Outre la Conférence de Beijing, l'ONU a organisé plusieurs grandes conférences au cours desquelles la communauté internationale a réaffirmé son engagement en faveur de l'égalité des sexes. C'est ainsi que dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (PA-CIPD), les États Membres sont invités à accorder une attention particulière à l'égalité entre les hommes et les femmes, notamment aux questions relatives à la protection des droits des filles et des femmes, à la situation sanitaire des femmes, à la participation des femmes et aux différences sexospécifiques au niveau de l'éducation. De même, dans la Déclaration de Rio et le Programme Action

1.6 Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et évolution de la situation des femmes

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) offre surtout et avant tout un cadre pour le renouveau du continent africain. Cette initiative repose sur le fait que, bien que l'une des régions les plus riches du monde, l'Afrique reste le continent le plus pauvre; elle invite donc à un changement radical de cette situation pour le moins anormale. Elle met l'accent sur la paix, la sécurité et la gouvernance, comme conditions préalables au développement. Sans un partenariat entre les femmes et les hommes d'Afrique résolus à assurer la promotion des Africaines et l'égalité entre les sexes, en tant que préalables à la transformation structurelle à long terme des économies africaines, les idées contenues dans le programme d'action du NEPAD ne peuvent être mises en œuvre. L'un des moyens d'intégrer les questions sexospécifiques dans le processus du NEPAD consiste à mettre en évidence le rôle important joué par les femmes dans le développement socioéconomique, en indiquant dans le rapport annuel du NEPAD les résultats obtenus par les pays et les problèmes qui se sont posés à eux en ce qui concerne la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes.

DEUXIÈME PARTIE : MESURE DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES DOMAINES CRITIQUES DU PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING AINSI QUE DES RECOMMANDATIONS DU DOCUMENT FINAL

LES FEMMES ET L'ÉCONOMIE

2.1 Les femmes et la pauvreté

L'Afrique est la région la plus pauvre et économiquement la moins performante dans le monde. Selon la Banque mondiale¹, entre 1990 et 1998, le nombre de personnes vivant avec moins d'un dollar par jour en Afrique subsaharienne a augmenté, passant de 47,7% à 48,1% de l'ensemble de la population. En général, les ménages ayant à leur tête des femmes, en particulier des veuves et des divorcées, souffrent beaucoup plus de la pauvreté que les ménages dirigés par des hommes. Des enquêtes sur la pauvreté menées dans plusieurs pays, dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté, confirment la féminisation de la pauvreté. Par exemple, les femmes au Rwanda représentent 62,1 de la population pauvre. Ce pourcentage est de 52% au Burkina Faso, de 73% au Niger et de 64% au Mali. Le Gouvernement sud-africain a institué une stratégie rurale durable intégrée et a mis en place des programmes destinés à éradiquer la pauvreté aux niveaux national, provincial et local. La plupart des pays ont estimé que la faiblesse ou l'absence d'analyses sexospécifiques dans la politique macroéconomique constituait un frein à la réduction de la pauvreté.

¹ World Bank Poverty Net : Income Poverty, 2001

2.2 Perspectives sexospécifiques et documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté au niveau national

La plupart des pays africains tentent de lutter contre l'extrême pauvreté dans le cadre des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et nombre d'entre eux intègrent des questions relatives à l'égalité entre les sexes et au renforcement du pouvoir des femmes dans ces programmes. L'Algérie, l'Angola, l'Égypte, l'Érythrée, le Malawi et la République-Unie de Tanzanie ont conçu des DSRP destinés à renforcer la participation des femmes aux niveaux politique, économique et social grâce à des mesures volontaristes. Dans le DSRP de la République-Unie de Tanzanie, figurent un examen des sexospécificités en matière de pauvreté sur la base d'indicateurs liés ou non au revenu et une analyse des disparités entre les ménages et au sein des ménages; le DSRP du Burkina Faso décrit les mesures utilisées pour les activités économiques des femmes rurales; celui du Rwanda comprend également un plan des plus précis concernant les dispositifs de sécurité à l'intention des nouveaux pauvres, en particulier les femmes, tandis que le DSRP du Mozambique contient une analyse sexospécifique du secteur de l'éducation. Pour pouvoir intégrer des questions sexospécifiques dans les stratégies de réduction de la pauvreté au niveau national, les gouvernements ont travaillé avec des ONG et d'autres acteurs. Pour bien comprendre la pauvreté des femmes, il faut prendre en compte le fait que les hommes et les femmes vivent différemment la pauvreté, surtout si l'on veut réorienter les politiques et programmes d'intervention vers la recherche de solutions aux problèmes spécifiques des femmes. La plupart des pays africains qui ont mis en œuvre des DSRP ont fait une référence générale à la problématique homme-femme ainsi qu'à la pauvreté, sans préciser les méthodes et les outils à mettre en œuvre pour intégrer de façon systématique des dimensions sexospécifiques dans les DSRP. La démarche reste axée sur le thème « participation des femmes au développement », plutôt que l'intégration des questions sexospécifiques dans les DSRP.

2.3 Prise en compte de la distinction homme-femme dans les budgets nationaux

élevés pour les personnes démunies. Il convient par-dessus tout de noter que les taux de remboursement des prêts par les femmes atteignent 95 à 98%. Certains pays ont fait état de tentatives menées par les gouvernements pour accroître l'accès des femmes au microcrédit. Par exemple, selon la « Botswana Finance Assistance Policy », les femmes doivent apporter une garantie de 10% lorsqu'elles sollicitent un prêt pour des projets alors que la contrepartie exigée des hommes est de 15%; la Namibie cite l' « Affirmative Action Loan Scheme » (Programme de prêts pour une discrimination positive) du Ministère de l'agriculture en faveur des femmes; le Malawi Gender and Community Services Ministry (Ministère de la femme et des services communautaires du Malawi) a mis les femmes en rapport avec les institutions de prêts : le Gouvernement apporte sa garantie auprès des banques commerciales afin de permettre aux femmes d'avoir accès au crédit et de passer outre le garant masculin précédemment requis; le programme de microcrédits de l'Union nationale des femmes érythréennes est destiné aux femmes; en Égypte, des campagnes nationales ont été lancées pour aider les femmes à obtenir des cartes d'identité qui leur permettront d'avoir accès à différév7 0 Tt fe[der li159 T08 Tc0.148u0.0001 T30.3043

et maternelle. Quelques pays ont indiqué qu'ils avaient pu parvenir à la parité entre garçons et filles ou qu'ils avaient réduit les disparités entre les sexes (par exemple au Malawi, en Afrique du Sud, à Madagascar, au Mozambique, en Namibie). En Tunisie et en Algérie, les filles dans l'enseignement secondaire représentent respectivement 55,6% et 58,8% du total des inscrits. La tendance à ce niveau montre que les déséquilibres entre les sexes ne cessent d'augmenter, notamment au niveau de la sous-région ouest-africaine. À mesure que les donateurs multinationaux exercent des pressions, essentiellement pour l'introduction de l'enseignement primaire universel, l'enseignement secondaire en général ainsi que l'inscription et le maintien des filles et des femmes en particulier en ont fait les frais. Par exemple, le Malawi a indiqué que depuis l'introduction de l'enseignement primaire universel en 1994, l'enseignement secondaire avait été plus ou moins délaissé. Il en a résulté d'importants taux d'abandons scolaires et de redoublements dans de nombreux pays, ce qui n'a fait qu'aggraver les disparités entre les garçons et les filles au niveau de l'enseignement secondaire. Même les pays où l'enseignement primaire universel est en vigueur n'ont pas été en mesure de réduire sensiblement ces écarts en ce qui concerne les inscriptions dans l'enseignement secondaire. Dans la majorité des pays, le pourcentage de garçons qui

2.10 Éradication de l'analphabétisme chez les femmes

Les pays se sont engagés à réduire de moitié, d'ici à 2015, les niveaux de l'analphabétisme, non seulement parce que l'alphabétisation est une intervention socioéconomique importante pour la participation au processus de développement, mais aussi parce que savoir lire, écrire et calculer est un droit fondamental de l'homme

nette régression sur le continent. Certains pays citent le viol et la violence familiale contre les femmes parmi les facteurs contribuant à la mauvaise santé des femmes (Érythrée, Burundi, RDC). Les interactions entre le VIH/sida, l'insécurité alimentaire, la faible productivité économique et la faiblesse des niveaux éducatifs ont laissé le continent dans une situation de crise. Même si les femmes vivent plus longtemps que les hommes, comme dans la plupart des autres régions, l'espérance de vie chez les Africaines est faible et ne cesse de baisser. La probabilité pour les femmes en Afrique subsaharienne de vivre jusqu'à 65 ans n'est que de 3,1%. Toujours en Afrique subsaharienne, le VIH/sida ne constitue qu'une partie du problème, car les femmes continuent de mourir en couches : les chances de mourir en accouchant ou pendant la grossesse sont de 1 sur 13. Un certain nombre de pays (Érythrée, Éthiopie, Rwanda et Zambie)

très faible, où seulement cinq décès maternels sont survenus entre 1992 et 2002. Il s'agit d'un

du Sud, Swaziland, Cameroun). A cet égard, le Programme d'action de Beijing³ note que « l'égalité au niveau de la participation à la prise de décisions n'est pas seulement une simple question de justice et de démocratie ; on peut y voir aussi une condition nécessaire pour la prise en compte des intérêts des femmes. Sans une participation active des femmes et la prise en compte de leurs points de vue à tous les niveaux de la prise de décisions, les objectifs d'égalité, de développement et de paix sont impossibles à réaliser ».

La représentation des femmes africaines au sein des parlements est la même que dans le reste du monde et n'a pas radicalement changé depuis l'adoption du Programme d'action de Beijing en 1995. On estime à 14% la moyenne de la représentation des femmes au sein des parlements africains, qui est comparable à la moyenne mondiale de 15%. Toutefois, celle-ci cache les importantes disparités entre les pays du continent. Par exemple, alors que le Rwanda a la plus forte représentation, soit 49%, et qu'au Mozambique et en Afrique du Sud, elle est supérieure à 30%, le pourcentage des femmes parlementaires du Niger n'est que de 1,2%. Il semble que la hausse sensible de la participation des femmes à la prise de décisions soit liée aux systèmes de quotas et de discrimination positive en vigueur : au Rwanda, où le taux de représentation est le plus élevé, un minimum de sièges (1/3) est réservé aux femmes. Dans les pays où les systèmes de quota sont appliqués, comme en Ouganda et en Afrique du Sud, on a pu mettre en relief les questions concernant les femmes, et, dans une certaine mesure, les mécanismes permettant une meilleure intégration des femmes dans le processus de prise de décisions. Pour sa part, la République-Unie de Tanzanie a inscrit dans sa Constitution des dispositions en vue de la représentation des femmes au sein du Parlement et des conseils locaux.

2.18 Les femmes et le pouvoir judiciaire

La représentation des femmes au sein du pouvoir judiciaire en Afrique est l'une des plus faibles. Très souvent, il n'y a aucune femme au niveau le plus élevé de ce pouvoir. En Érythrée, dans le cadre de réformes nationales, 22% de femmes ont été élues comme magistrats au niveau communautaire et, en 2003, des jeunes femmes ont suivi une formation juridique de trois ans et ont été affectées dans des collectivités pour servir comme interprètes, conseillères et pour défendre la cause des femmes. Au Rwanda, qui constitue une réelle exception, le pourcentage des femmes au sein de la plus haute instance judiciaire (la Cour Suprême) est supérieur à 41% et la Cour est présidée par une femme. On compte trois femmes au sein de la Cour suprême en Guinée et au Congo. En République centrafricaine, les femmes représentent 12% du corps judiciaire. Elles sont également fortement représentées dans l'appareil judiciaire au Kenya, avec un pourcentage de 36,4%. L'Égypte a nommé sa première femme juge en 2003, puis trois autres peu après, alors qu'en Afrique du Sud, deux femmes siègent à la Cour constitutionnelle.

2.19 Le rôle grandissant des ONG dans la gouvernance

Dans presque tous les pays, les organisations non gouvernementales (ONG) jouent un rôle important dans les questions relatives à la condition des femmes. De nos jours, la contribution des ONG au sein des sociétés civiles qui se font jour aux niveaux régional et mondial est très

forte, car elles oeuvrent dans tous les domaines possibles et dans tous les pays. Réparties par lieu d'implantation, elles sont présentes aux niveaux international, national et communautaire. Outre qu'elles fournissent des services qui dépassent les capacités gouvernementales, elles sont perçues par beaucoup de femmes comme des agents crédibles du renforcement des capacités. Elles participent de plus en plus à la sensibilisation et à la formation dans le domaine démocratique, pour amener les responsables politiques à rendre compte de leurs actions. Les ONG oeuvrent avec les gouvernements et le secteur privé dans différents domaines, notamment la santé, l'éducation, le microcrédit, la sensibilisation, le renforcement des capacités ainsi que le suivi et l'évaluation. Beaucoup les considèrent comme un élément important du processus de la gouvernance. Au niveau international, leur implication dans le processus de développement leur a permis d'obtenir le statut

femmes en vue d'assurer la mise en œuvre et le suivi (Gabon, Guinée, Rwanda). Alors que la majorité des pays ont amendé les lois qui touchent aux droits des femmes (Botswana, Burkina Faso, Burundi, Togo), certains sont encore au stade de la révision des lois qui régissent la nationalité, afin de garantir une égalité totale

République centrafricaine, 45% des femmes sont victimes de sévices physiques, en particulier au sein des ménages. Dans certaines zones rurales du Mali, on estime que le taux des mariages forcés chez les filles est très élevé et avoisine les 80% ; aux Comores et dans plusieurs autres pays, il est considéré comme la principale cause des abandons scolaires chez les jeunes filles.

2.22 Les femmes et les conflits armés

Pendant des décennies, les femmes et les enfants en Afrique ont payé un trop lourd tribut aux différentes guerres civiles qui ont ravagé le continent. Le trop lourd fardeau que font peser les conflits sur les femmes et les enfants est illustré, selon le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR), par le fait que la grande majorité des réfugiés en Afrique sont des femmes et des enfants (70% à 80%). Dans les pays endeuillés par la guerre civile (Angola, RDC, Burundi, Éthiopie, Érythrée, Côte d'Ivoire, Libéria, Sierra Leone, Soudan, etc.), les femmes sont victimes de viol et d'autres formes de violence physique extrême. Le problème est aggravé par l'effondrement des unités familiales, dans la mesure où les hommes et les garçons participent au conflit, ce qui ne fait qu'accroître la charge financière des femmes, alors que les moyens d'existence traditionnels, notamment la production agricole, sont inexorablement désorganisés. Des programmes de réadaptation des femmes sont en cours dans certains pays (Érythrée, Libéria, Malawi), mais, dans de nombreux autres, il n'existe aucune loi pour protéger les femmes et les filles qui vivent dans des situations de conflit. Au Libéria, non seulement les femmes ont été forcées de mener une guerre dont elles ne connaissent pas l'origine, mais elles ont été enrôlées malgré elles dans les rangs des armées rebelles. Pendant la guerre, elles ont été obligées d'épouser des combattants rebelles, tandis que d'autres ont dû cohabiter avec ces derniers pour avoir facilement accès à la nourriture. Les rapports provenant des pays déchirés par la guerre montrent une augmentation des cas de violation des droits des femmes, notamment des tueries délibérées et arbitraires, des disparitions, des tortures, des viols, des sévices sexuels, des arrestations et des détentions arbitraires. De plus en plus, la communauté internationale exige une participation plus grande des femmes aux processus de paix. Lorsqu'elles en ont la possibilité, les femmes ont prouvé qu'elles étaient capables de prendre part au rétablissement de la paix, au renforcement de la paix et à la reconstruction après la guerre, comme l'atteste la création de «l'Initiative de l'Union du Bassin du fleuve Mano », de «l'Initiative de Paix des femmes des pays des Grands Lacs », du « Dialogue intercongolais » et du Comité des femmes africaines pour la paix et le développement. Ce Comité, qui est une initiative commune OUA-CEA lancée en 1998, a pour mandat de

existe des publicités sexistes et des coutumes où les femmes sont présentées comme des subordonnées et des êtres inférieurs. Les femmes journalistes, qui habituellement occupent des postes moins élevés dans la hiérarchie professionnelle, ont du mal à avoir accès aux questions d'actualité. On note qu'aux Seychelles, en Afrique du Sud et en Zambie, les femmes qui se sont fait une place dans les médias sont toutes de la jeune génération, tandis qu'au Malawi et en Afrique du Sud, les femmes qui font la une des journaux sont des candidates aux concours de beauté, des professionnelles du sexe ou des femmes qui travaillent à domicile. A Maurice, l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas considérée comme un sujet intéressant pour les médias. Certains pays luttent contre de tels déséquilibres. À Maurice par exemple, deux publicités sexistes ont été interdites à la suite d'efforts concertés des femmes et de l'organe de surveillance des médias. C'est dans ce pays que l'on trouve la plus forte représentation des femmes dans les médias en tant que présentatrices (49%). Le Gouvernement tunisien a mis en place une stratégie pour sensibiliser les populations à la culture de l'égalité, dans le but de lutter contre les stéréotypes traditionnels, qui présentent la femme comme un être inférieur. Le Mali lutte contre les images négatives traditionnelles des femmes dans les médias, par l'intermédiaire du Centre national de documentation et d'information des médias. Au Burkina Faso, le Gouvernement s'efforce d'améliorer l'image de la femme dans les médias, grâce à l'adoption d'un code sur le langage utilisé dans les messages publicitaires. Le Conseil national des femmes égyptiennes a créé une unité de surveillance des médias pour veiller au contenu des messages diffusés dans les médias et pour recommander des mesures correctives. Des chaînes de télévision locales ont été créées et des fonds alloués aux radiodiffusions et aux chaînes de télévision pour mieux sensibiliser le public aux problèmes des femmes. Au Togo, l'établissement de réseaux de femmes actives dans les médias et les TIC a joué un rôle déterminant dans la promotion des programmes d'action des femmes. Au Mali, les femmes des médias sont organisées en ONG et en réseaux pour promouvoir la cause des femmes et leurs programmes. En Mauritanie, le Ministère de la communication a équipé les écoles des régions rurales de radios solaires. L'Association kényenne des femmes des médias étudie les politiques de l'emploi au niveau des organes de presse ainsi que les possibilités d'avancement des femmes.

2.25 Utilisation des médias pour faire avancer la cause des femmes

Au Burkina Faso, le Ministère chargé des questions féminines organise des rencontres pour examiner les moyens d'améliorer l'image des femmes dans les médias. Au Libéria, les femmes se tournent de plus en plus vers les organes de presse pour établir de meilleurs contacts et mieux sensibiliser le public. Les groupements de femmes ont recours aux médias pour discuter, notamment, du VIH/sida, du désarmement et de la démobilisation des combattantes, de la situation des réfugiés et des personnes déplacées. Le Ministère namibien de l'information et de la radiodiffusion, à travers une campagne multimédia, plaide en faveur de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants et a promulgué une loi contre la violence familiale. Des organisations de surveillance des médias ont été créées au Kenya, au Lesotho, à Maurice et aux Seychelles. D'autres pays ont mené des études préalables sur les femmes et les médias (Afrique du Sud, Lesotho, Malawi, Seychelles, Zambie).

*LES FEMMES ET L'ENVIRONNEMENT***2.26 Les effets de la dégradation de l'environnement sur les femmes**

Sur les 42 pays qui ont présenté un rapport, 30 ont indiqué que l'environnement revêtait un caractère prioritaire. Cette déclaration concorde avec le fait que 52 pays africains sont parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Selon le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)⁴ en Afrique subsaharienne, 61% de la population vit dans des zones écologiquement vulnérables. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio, CNUED, 1992) a, tout comme le Programme d'action de Beijing, mis l'accent sur le rôle important de la femme dans la préservation d'un environnement viable et stable. La Conférence a également souligné la nécessité de réduire l'extrême pauvreté, en raison du lien qui existe entre la pauvreté, la dégradation de l'environnement et le rôle central des femmes dans ce processus. En Afrique, les femmes sont majoritaires dans le secteur de la production alimentaire et consacrent énormément de temps au ramassage du bois de chauffage et au transport de l'eau depuis les barrages, les fleuves et les sources d'eau pour un usage domestique, ce qui provoque des maladies à transmission hydrique. Les ONG étudient les effets néfastes de la dégradation de l'environnement sur les femmes et exigent une participation plus grande des femmes à la prise de décisions (Tunisie, Mali). Le Togo encourage l'utilisation des ressources ligneuses comme combustible domestique afin de réduire le fardeau des femmes dans ce domaine.

2.27 Participation des femmes à la formulation des politiques pour un meilleur environnement

Un grand nombre de pays ciblent les femmes dans leurs plans d'action relatifs à la stabilité environnementale et leurs politiques de développement durable. Par exemple, le Malawi a élaboré sa plate-forme environnementale d'action, mettant l'accent sur la présence d'un plus grand nombre de femmes administrateurs dans la gestion des ressources humaines et au niveau de la prise de décisions en ce qui concerne les questions environnementales. La Tunisie a intégré ses programmes de développement durable, qui permettent aux femmes de gérer et de préserver les ressources naturelles. En République-Unie de Tanzanie, les femmes participent à la gestion de l'environnement, où elles ont un niveau de représentation équivalent à celui de leurs homologues masculins. Au Burkina Faso, les femmes participent à la gestion des ressources des villageois par le biais des « Comité villageois de gestion des terroirs » et un fonds a été mis en place pour soutenir les activités économiques et sociales liées aux ressources naturelles. Le plan national de conservation de l'environnement du Cameroun est dirigé par une femme et est axé sur

LA PETITE FILLE

2.28 Protection des droits de la petite fille

Dans les rapports présentés par 18 pays sur 42, la

mission consiste, généralement, à intégrer les questions sexospécifiques dans la formulation des politiques, à promouvoir l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes, à assurer le suivi de l'application des programmes d'action ainsi que de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, tout en donnant des avis aux gouvernements sur les questions de genre. À Maurice, au Burkina Faso et en Namibie, des groupes de travail comprenant des responsables des questions d'égalité entre les sexes ont été créés, pour donner des avis aux ministères chargés des questions du genre.

On trouve en Afrique du Sud, au Gabon, en Zambie, en Éthiopie et en Égypte des bureaux/conseils au sein des cabinets présidentiels, ce qui est important pour se faire mieux connaître. Au Gabon, il existe au sein du cabinet du Premier Ministre un département chargé des questions sexospécifiques et des questions familiales. Le modèle du Bureau sud-africain chargé de la condition de la femme a été reproduit au sein des gouvernements provinciaux, où les « bureaux sur le genre » se trouvent dans le cabinet du chef de gouvernement. Le Comité mixte de surveillance de la qualité de la vie et de la condition de la femme assure le suivi des progrès réalisés pour améliorer la condition et la qualité de la vie des femmes sud-africaines. En Tunisie, le Centre de recherche, d'études, de documentation et d'information sur la femme (CREDIF) encourage les travaux de recherche sur la condition des femmes. Le Niger a créé un institut appelé « Observatoire national pour la promotion de la femme » (ONPF), qui a pour but de mener des recherches sur les femmes. Le Mali dispose d'une structure similaire appelée « Centre national de documentation et d'information sur la femme et l'enfant » (CNDIFE). Le Conseil égyptien pour la femme a créé, en 2002, un bureau du Médiateur chargé de recevoir les plaintes des femmes victimes de discrimination fondée sur le sexe. Le Bureau a nommé des avocats et installé une permanence téléphonique pour des appels gratuits. Les avocats sont commis d'office pour les femmes pauvres qui, autrement, ne pourraient se permettre d'intenter des actions en justice. Les plaintes portent sur les cas de discrimination sexuelle sur le lieu de travail, le droit relatif au statut personnel, la violence familiale et l'héritage.

3.2 Élaboration et mise en œuvre des plans d'action nationaux

La plupart des pays ont formulé des politiques sexospécifiques (Afrique du Sud, Botswana, Éthiopie, Guinée, Lesotho, Namibie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Zambie et Zimbabwe) ou ont élaboré des programmes pour des questions sexospécifiques (Afrique du Sud, Botswana, Gabon, République centrafricaine) ; d'autres ont des conseils nationaux des femmes (Afrique du Sud, Botswana, Burundi, Égypte, Maurice, Mauritanie, Mozambique), tandis que les coalitions d'ONG féminines établies au Botswana, en Zambie, en Gambie, au Rwanda et au Kenya sont très avancées dans la création de mécanismes pour la mise en œuvre et la coordination de leurs plates-formes nationales d'action. Le Malawi et les Seychelles ont indiqué que des mesures de suivi avaient été mises en œuvre dans le cadre de rapports, de réunions, de missions sur le terrain, de colloques et d'ateliers. Djibouti, la République centrafricaine, la République du Congo et le Sénégal ont indiqué que même s'ils disposaient déjà de mécanismes institutionnels, ils devaient intensifier leurs efforts dans le domaine du renforcement des capacités, en vue du contrôle, de l'évaluation et du suivi de la mise en œuvre du plan d'action, dans le but d'intégrer les dimensions sexospécifiques dans les politiques nationales de développement. L'Afrique du Sud dispose d'un mécanisme qui lui

Récemment, les chefs d'État et de gouvernement africains ont adopté une Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique. Cette Déclaration prône l'établissement d'un « fonds d'affectation spéciale africain en vue du renforcement des capacités des femmes africaines » et concerne essentiellement les femmes des zones rurales. En établissant la parité (50/50) entre les hommes et les femmes au sein de la Commission, l'Union africaine a dépassé l'objectif de l'ONU, qui prône une représentation de 30% pour les femmes.

4.2 Obstacles au renforcement du pouvoir des femmes

L'insuffisance de la croissance économique, le fardeau de la dette, le manque de politiques macroéconomiques appropriées et la mauvaise gestion économique sont autant de facteurs qui empêchent la réduction de la pauvreté en Afrique. Dans presque tous les pays, les disparités entre les sexes caractérisent le système éducatif et elles sont plus marquées au niveau du supérieur. Parce que les femmes sont encore marginalisées dans le secteur des technologies de l'information et dans les matières scientifiques, leurs possibilités d'emploi et leurs salaires sont limités, ce qui pourrait avoir des incidences sur ceux qui investissent sur les femmes et les filles et qui en attendent des retombées. Les taux de diminution des effectifs, les redoublements et les niveaux élevés d'analphabétisme chez les femmes et chez les filles, de même que l'insuffisance des infrastructures de l'enseignement figurent parmi les principaux facteurs qui retardent l'accès des femmes à l'éducation. Le secteur de la santé a été dévasté par le VIH/sida, ce qui a eu de graves conséquences sur la santé infantile et maternelle et sur l'espérance de vie. Le VIH/sida est le problème de développement le plus important qui se pose au continent depuis des générations et qui a des effets catastrophiques sur les efforts de développement à long terme. Les taux d'infection plus élevés et en hausse chez les femmes et les filles auront de graves conséquences démographiques à long terme, si l'on ne met un terme à cette tendance. La charge des soins incombant aux femmes qui se retrouvent à la tête de familles monoparentales, avec un nombre d'orphelins sans précédent, ainsi que des revenus moindres, constitue un énorme fardeau pour les femmes africaines. Les taux de mortalité maternelle, qui sont de 94 pour 100 000, sont anormalement élevés. Peu de progrès ont été accomplis en ce qui concerne les violations généralisées des droits des femmes et la discrimination sexiste est encore très présente : entre autres injustices et viol5(t)-1idchez les femm TwvTc0.0287 Tw 280.2t77 -(ddiscri77 -(ss et en,2t745 Tw[-p59

des mentalités dans leurs secteurs respectifs. Parmi les autres problèmes qui se posent, on peut citer l'absence de mécanismes de contrôle et d'évaluation de l'obligation redditionnelle.

4.3 La voie à suivre

Il ressort de tous les rapports présentés par 42 pays que, pour atteindre les objectifs visant à réduire la pauvreté et à mettre fin aux disparités entre les sexes, il faudrait que les politiques et programmes des États membres prennent plus en compte la problématique homme-femme. Un engagement au niveau politique le plus élevé est absolument nécessaire : la méthode adoptée par l'Ouganda, pour lutter contre les taux élevés de prévalence du VIH/sida, a été citée comme la meilleure pratique et constitue un cas d'espèce. Le Botswana fait face à ses niveaux sans précédent de VIH/sida depuis le Bureau du Président. Dans une certaine mesure, le manque d'engagement et d'obligation redditionnelle au niveau le plus élevé explique pourquoi, malgré les nombreux faits survenus dans les domaines des législations, des conventions, des modèles et des politiques pour changer la situation de la femme en Afrique, on constate toujours l'existence d'importantes disparités entre les hommes et les femmes ; dans la plupart des pays, le renforcement du pouvoir des femmes n'est qu'un leurre, et il faudra mettre en place à l'avenir un grand nombre de mesures et de législations nouvelles, en insistant tout particulièrement sur leur mise en œuvre. Il ne s'agit plus d'un problème théorique mais plutôt de la mise en œuvre des politiques. Ainsi donc, si les programmes et les politiques ne sont pas mis en œuvre, le fonctionnaire responsable devra rendre compte. Tels sont les changements auxquels il convient de procéder aux niveaux national et communautaire.

programmes, de classes sociales, de castes et d'infirmités physiques ou mentales ? Les États devraient s'attaquer au problème des inégalités en tant que facteur limitatif du développement humain qui touche tous les acteurs d'une société, quel que soit leur sexe. Traiter de l'égalité de cette façon ne signifie pas nécessairement que les inégalités structurelles, en général, et les disparités entre les sexes, en particulier, disparaîtront définitivement ou diminueront de façon notable à court terme. Toutefois, il faut que les communautés et les sociétés cherchent des solutions à la nature ontologique de notre humanité commune qui est plus importante que le clivage entre les hommes et les femmes. Il est plus important d'examiner la question de l'équité entre les sexes et du renforcement du pouvoir des femmes sous cet angle, parce qu'il s'agit de résoudre le problème de l'efficacité socioéconomique et des conséquences morales et politiques liées au fait qu'une grande partie de la société est privée de ses chances dans la vie : lorsqu'on refuse le droit à l'égalité, c'est elle-même qui est en jeu.